

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf et le vendredi 16 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents :

Mesdames Laurence COSTA, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Gisèle VINCENT, Maryline WAGNER.

Messieurs Michel Donolato, Jean-Paul NEUF MARS, André IL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Gilles REYNAUD.

Absents excusés :

Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Madame Laurence COSTA,
Pouvoir a été donné par Monsieur Yves CHAVE à Monsieur Gilles REYNAUD,
Pouvoir a été donné par Monsieur Bruno VIALATTE à Madame Maryline WAGNER.

Absente : madame Laurence Clot.

Madame Maryline WAGNER a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 septembre est lu et approuvé.

DELIBERATIONS

Amélioration du local de tennis

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi par une demande écrite du Tennis Club Coucourdois concernant l'amélioration du local communal qu'il occupe actuellement.

Dans le cadre d'une augmentation importante des licenciés et de la politique sportive de cette association, il y a lieu d'améliorer les conditions d'accueil des joueurs.

Après présentation par le Tennis Club Coucourdois d'un projet d'amélioration du local auprès de la commission sportive communale, il s'avère après discussion, d'une part que le Tennis Club Coucourdois s'engage à réaliser les travaux au mois de novembre 2009 afin qu'il puisse utiliser leur nouveau local à partir du début des compétitions, et d'autre part que la Commune devra acheter les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux d'amélioration.

Le montant du devis concernant l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation de ces travaux s'élève à 3 ,00 TTC.

Le Conseil Municipal, après examen du dossier de projet et après avoir pris l'avis de la commission sportive communale :

Décide à l'unanimité de procéder à l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux pour l'amélioration du local communal de tennis.

Vu l'urgence des travaux, les matériaux seront achetés à Brico Dépot (Saulce sur Rhône) fin octobre 2009, afin que les travaux puissent s'effectuer en novembre 2009, conformément à l'engagement du Tennis Club Coucourdois.

La réalisation des travaux sera effectuée par le Tennis Club Coucourdois, sous contrôle de la Commune, qui est et restera propriétaire du bâtiment.

Une convention d'utilisation de ces locaux sera signée entre la Commune et le Tennis Club Coucourdois.

Charge le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes pièces, actes ou documents.

Les crédits budgétaires seront prélevés sur le Budget Ville 2009 -section d'investissement-chapitre 21, immobilisations corporelle.

Transformation de Montélimar Sésame en Communauté d'Agglomération

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 6 juillet 2009, le Conseil Communautaire de Montélimar-Sésame s'est prononcé en faveur de l'extension du périmètre de la Communauté à la Commune de Saulce sur Rhône en vue de sa transformation en Communauté d'Agglomération.

Lors de sa séance du 27 août 2009, la CDCI a émis un avis favorable.

Au regard de cet avis, Monsieur le Préfet de la Drôme a, par arrêté du 3 septembre 2009, fixé l'extension du périmètre de Montélimar-Sésame à la Commune de Saulce sur Rhône en vue de sa transformation en Communauté d'Agglomération.

En vertu de l'article L.5211-41-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes intéressées par ce projet disposent d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de l'arrêté portant extension du périmètre en vue de la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération, pour se prononcer sur le projet en question.

Vu la délibération du 6 juillet 2009 de la Communauté de Communes de Montélimar-Sésame,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Drôme n°09-4141 du 3 septembre 2009,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide à l'unanimité:

D'approuver l'adhésion de la Commune de Saulce sur Rhône à compter du 1er janvier 2010,

D'approuver la transformation de Montélimar-Sésame en Communauté d'Agglomération,

D'approuver la modification de représentativité des élus au sein de la future Communauté d'Agglomération.

Décision modificative 2009-01

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du projet " Ecole numérique rurale ", d'un montant de 13,78 TTC , le crédit disponible sur le Budget Ville 2009 - Section d'investissement -chapitre 21 -Immobilisations corporelles -ne sera pas suffisant et qu'il y a lieu de régulariser en prélevant le montant de 15 du Chapitre 020 -Dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

de porter la somme de 15 000 au Chapitre 21 - Section d'investissement -Immobilisations corporelles - compte 2183 -Matériel de bureau et d'informatique, par prélèvement du montant de cette somme du Chapitre 020 -Dépenses imprévues.

Charge le Maire de faire le nécessaire,

Indemnités de fin d'année

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal d'allouer une indemnité de fin d'année au titre de l'année 2009 à chaque agent municipal, en fonction des textes suivants :

- décret n°97-1223 du 26 décembre 1997,
- décret n°-875 du 6 septembre 1991,
- décret n°91-298 du 20 mars 1991,
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983,
- décret n°88-145 du 15 février 1988,
- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Cette indemnité sera versée sous forme d'Indemnité d'Exercice des Missions de préfecture (IEMP)

Le versement de ces indemnités sera soumis au respect des critères suivants:

- efficacité sur le poste,
- sécurité
- respect des activités et du matériel,
- comportement avec les élus, et/ou public et autres collègues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants (Mrs Bruno VIALATTE et Jean-Paul NAUF-MARS ne prenant pas part au vote):

- d'attribuer à chaque agent communal une indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP) au titre de l'année 2009, en fonction des critères énoncés ci-dessus.
- Charge le maire de faire le nécessaire.

Ces sommes seront inscrites au Budget primitif Ville 2009 -section de fonctionnement -chapitre 012 charges de personnel et versées sur le bulletin de salaire de novembre 2009.

Questions diverses :

travaux extérieurs :

- Les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif des habitations MASCIA et BONNET Edmond ont été réalisés.

- Un devis pour la taille des arbres a été demandé à l'entreprise Reboul, paysagiste.

- Les travaux suite aux dégâts d'orages à la passerelle de Leyne et renforcement des berges devraient être terminés fin novembre (enrochement terminé, branchements finis).

- Les travaux suite aux dégâts d'orage concernant le pont SNCF sur la rivière de Leyne sont terminés.

Communication :

Le site de La mairie est mis à jour régulièrement par la Conseillère Municipale Déléguée et de nombreux visiteurs le consultent. Plus de 2000 visites par mois sont effectuées sur ce site.

Ecole :

o L'exercice incendie a eu lieu le 19 septembre et tout s'est bien passé.

o Monsieur Leseigneur (enseignant à Derbières) a demandé de lui mettre à disposition le transport scolaire pour se rendre au terrain omnisport tous les 15 jours.

o Les enseignants disposent cette année de 5 heures de musique par semaine pour toute l'école.

o L'aide aux devoirs a recommencé et s'effectue les mardis et jeudis de 16h30 à 17h30.

o Le 18 décembre 2009 aura lieu le spectacle de Noël de l'école.

o L'école numérique rurale : le dossier de candidature de la commune a été retenu. Notre commune fait partie des 47 communes de moins de 2000 habitants retenues sur tout le département de la Drôme. Pour le financement de ce projet concernant l'apprentissage des nouvelles technologies dans nos classes, le coût de l'achat du matériel s'élève à 13,78 TTC et la subvention qui a été retenue est de 9 €. Le matériel mobile (12 ordinateurs portables et un tableau interactif) sera prochainement mis à la disposition de nos classes coucourdoises. Une formation sera faite auprès des enseignants.

Bibliothèque :

Le bibliobus passe à raison de 2 fois par an : le 10 septembre, 500 livres ont donc été échangés.

Les élèves de l'école sont accueillis 2 fois par mois.

Une formation pour les bibliothécaires aura lieu le 7 janvier 2010 (usage de l'informatique)

Une soirée " contes "aura lieu à la bibliothèque le vendredi 13 novembre à 20 heures . (châtaignes ou crêpes selon le temps.)

Urbanisme :

o PC : 1 déposé

o DP : 4 accordées, 3 demandes

o CU : 1

o Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau a été présenté par monsieur Ouvrier-Bonnaz. (la qualité de l'eau est bonne, 408 abonnées à La Coucourde)

A partir du 01/01/2009, la compétence " assainissement "sera basculée à Montélimar Sésame . De ce fait, la redevance d'assainissement sera en augmentation (+ 272 %).

o PLU : une réunion publique aura lieu le 28 octobre à la SAR " Pierre Bonnet "afin de faire une présentation des grandes orientations du PLU (plan local d'urbanisme) pour les 10 ans à venir.

CCAS:

o Le goûter offert aux personnes de + de 65 ans aura lieu le 16 décembre 2009. Le chanteur " Charly "a été retenu par le CCAS communal.

Associations:

o Mercredi 21 octobre a eu lieu un karaoké avec les " enfants d'abord "et " Regain "dans le cadre de la semaine bleue.

Divers:

o 11 novembre : commémoration du 11 novembre 1918 (départ 10 h 45 devant l'école)

o 14 novembre : inauguration de l'aménagement de la place de la mairie et du terrain omnisport.

o Votation pour la poste du 3/10/09 : non à l'unanimité des votants.

Monsieur le Maire indique aux conseillers les différentes réunions à venir ainsi que la date du prochain conseil municipal.

Fait à la Coucourde, le 16 octobre 2009.

Le maire,

Jean-Luc ZANON